

## Edito

Chers amis,

Voici le premier numéro du bulletin d'information de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière des Garrotxes. Il est modeste et nous espérons que les prochains seront plus étoffés.

L'ambition de ce bulletin est seulement de garder un contact entre l'association et ses adhérents. L'objectif est de vous informer au plus juste des activités de votre association et de vous tenir au courant des événements qui font l'actualité.

Nous espérons que ce bulletin, né de la proposition d'un adhérent lors de la dernière Assemblée Générale, sera plus agréable à lire que les comptes-rendus des conseils syndicaux que nous vous envoyons périodiquement.

Faites-nous part de vos idées ; tout est modifiable, jusqu'au titre.

L'actualité, c'est notre prochaine Assemblée Générale, le 10 juillet après-midi à la mairie d'Ayguatebia. J'espère vous y retrouver nombreux pour vous présenter les activités de l'association. Le Centre Régional de la Propriété Forestière poursuit l'animation pour convaincre toujours plus de propriétaires d'adhérer à l'association. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de poids et plus nous pourrons gérer nos bois.

L'actualité, c'est aussi l'exploitation de la première éclaircie dont le commencement, qui s'est un peu fait attendre, a eu lieu à l'automne dernier. L'essentiel de ce numéro lui est consacré.

Je vous souhaite une bonne lecture et à très bientôt.

La Présidente  
Marie-Claude Raspaut

## Gestion des forêts : c'est parti !

La première éclaircie des forêts des Garrotxes avait été marquée en 2012 et vendue ensuite à la scierie Capcir-Haut Conflent de Matemale.

L'exploitation a commencé à l'automne 2014 dans les parcelles d'Ayguatebia mais elle a dû être stoppée assez rapidement avant la fin de l'année à cause de la neige.

Elle a repris au printemps 2015. L'exploitant travaille avec une tête abatteuse montée sur une petite pelle mécanique à chenilles parfaitement adaptée à ces peuplements denses.

Pour se déplacer et pénétrer dans le peuplement, il crée des layons à distance régulière en empruntant, quand c'est possible l'assise des anciennes terrasses de culture. Ces layons sont pérennes et pourront servir à nouveau lors des prochaines éclaircies.

La tête abatteuse coupe l'arbre à la base, l'ébranche et le tronçonne en billons de longueurs variables (de 2 à 6 mètres) selon leur grosseur.

Les bois coupés sont disposés en tas le long des layons. Un tracteur vient les charger dans sa remorque et les porte sur une place de dépôt en bordure de la route départementale. Ils sont stockés et, quand la quantité est assez importante, un camion vient les chercher pour les emporter à la scierie. Ils y seront déchiquetés en plaquettes et seront vendus comme combustible pour les chaufferies.

L'exploitant réalise un travail propre. Il a réalisé plus de la moitié de la surface à Ayguatebia. Lorsqu'il aura terminé, il commencera dans les parcelles de Railleu.



L'abatteuse coupe les arbres et dispose les bois le long des layons



Un tracteur charge les bois et les emporte sur la route départementale

Le temps de débardage pour transporter les bois de la forêt à la route est long, ce qui rallonge la durée de l'exploitation.

Quand la coupe sera terminée dans sa totalité, la scierie règlera à l'Association Syndicale des Garrotxes le solde du prix des bois.

L'association contactera chaque propriétaire concerné par l'éclaircie pour lui faire part de la somme qui lui revient. Celle-ci sera calculée au prorata de la surface qu'il possède.

Chaque propriétaire pourra alors signifier à l'association soit qu'il souhaite encaisser la part qui lui revient, soit qu'il décide d'abandonner le revenu de la coupe à l'association.

## Et bientôt, une nouvelle éclaircie

L'animation menée par le Centre Régional de la Propriété Forestière grâce à des financements de l'Etat, de la Région et du Conseil Général des Pyrénées-Orientales, a permis de convaincre de nouveaux propriétaires de rejoindre l'association.

Ceci permet d'homogénéiser et d'agrandir le périmètre de l'ASL et de constituer ainsi de nouveaux secteurs assez vastes pour être éclaircis.

Deux zones de pins à crochets, d'une surface totale de 15,34 hectares ont été définies dans les communes d'Ayguatebia et de Raillou.

En mai, une éclaircie a été marquée par Jérôme Louvet, expert forestier, gestionnaire des forêts de l'association. 4140 arbres ont été martelés pour un volume total de 1100 m<sup>3</sup>.

Cette nouvelle coupe sera prochainement mise en vente.

## N'oubliez pas

**L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière des Garrotxes aura lieu le**

**VENDREDI 10 JUILLET 2015**

**A 14 heures**

**A la Mairie d'AYGUATEBIA**

**VENEZ NOMBREUX**

## Une assurance « Responsabilité Civile »

A partir de l'année 2015, tous les propriétaires adhérents à l'ASL de Gestion Forestière des Garrotxes, à jour de leur cotisation, bénéficieront pour leurs parcelles boisées qui font partie de l'association d'une assurance « Responsabilité Civile ».

En effet, d'après la réglementation, « le propriétaire est responsable de ses arbres ». Si un accident se produit dans une forêt (branche ou arbre qui tombe sur quelqu'un ou quelque chose), la responsabilité du propriétaire peut être mise en cause. Selon la nature des dégâts, l'indemnisation demandée peut être élevée. C'est pourquoi il est prudent pour les propriétaires de souscrire une assurance « Responsabilité Civile » spécialement pour leur forêt.

Dans le cas des Garrotxes, les propriétaires étant nombreux et la surface des propriétés étant petites, il semblait judicieux de faire souscrire l'assurance par l'ASL de Gestion Forestière. C'est ce qui a été fait auprès de GROUPAMA MISSO, sur les conseils de Jérôme Louvet, expert forestier, gestionnaire des forêts de l'ASL.

